

Bachelier : instituteur primaire

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE	Tél : +32 (0) 67 55 47 37	Fax : +32 (0) 67 55 47 38	Mail : peda.braine@helha.be
HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS	Tél : +32 (0) 65 40 41 48	Fax : +32 (0) 65 40 41 52	Mail : peda.mons@helha.be
HELHa Gosselies Rue Circulaire 4 6041 GOSELIES	Tél : +32 (0) 71 35 29 34	Fax : +32 (0) 71 35 41 28	Mail : peda.gosselies@helha.be
HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT	Tél : +32 (0) 69 67 21 00	Fax : +32 (0) 69 67 21 05	Mail : peda.leuze@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 34 Conception de situations d'apprentissage			
Code	PEIM2B34PP	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	11 C	Volume horaire	180 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<p><u>HELHa Braine-le-Comte</u> Carine LEPORCQ (carine.leporcq@helha.be) Lucrezia DI LEO (lucrezia.di.leo@helha.be) Florence HAMID ALLAH (florence.hamid.allah@helha.be) Anne-Catherine CANARD (canardac@helha.be) Peggy DAGNELIE (dagneliep@helha.be) Manon DECOURTY (decourtym@helha.be) Sophie KILESSÉ (sophie.killesse@helha.be) Anne LISART (anne.lisart@helha.be) Anne-Françoise MARCHAND (anne-francoise.marchand@helha.be)</p> <p><u>HELHa Campus Mons</u> Clémence PIRET (clemence.piret@helha.be) Yannick DUQUESNE (yannick.duquesne@helha.be) Chantal LECOLIER (chantal.lecolier@helha.be)</p> <p><u>HELHa Gosselies</u> Dominique ROSAR (dominique.rosar@helha.be) Brigitte BRION (brigitte.brion@helha.be) Cécile DUPONT (cecile.dupont@helha.be) Marie-Claire GILLARDIN (marie-claire.gillardin@helha.be) François JANDRAIN (jandrinf@helha.be) Laurence MISONNE (laurence.misonne@helha.be) Mélissa MOLINO (molinom@helha.be) David PRINCE (david.prince@helha.be) Dominique YERNAUX (dominique.yernaux@helha.be)</p> <p><u>HELHa Leuze-en-Hainaut</u> Céline DEPRESZ (celine.deprez@helha.be)</p>		
Coefficient de pondération	110		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette UE se propose d'amener les étudiants à s'approprier, analyser et transférer les concepts clés de la pédagogie et à utiliser le vocabulaire propre au métier.

Elle amène aussi les étudiants à appréhender la complexité de l'enseignement-apprentissage et des facteurs qui l'influencent.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 4 **Entretenir un rapport critique et autonome avec le savoir scientifique et oser innover**
 - 4.3 Mettre en question ses connaissances et ses pratiques
- Compétence 5 **Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement**
 - 5.2 S'approprier les contenus, concepts, notions, démarches et méthodes de chacun des champs disciplinaires et psychopédagogiques
- Compétence 6 **Concevoir, conduire, réguler et évaluer des situations d'apprentissage qui visent le développement de chaque élève dans toutes ses dimensions**
 - 6.4 Mobiliser l'ensemble des savoirs méthodologiques, pédagogiques et psychologiques dans la conduite de toute activité d'enseignement-apprentissage

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable d'analyser et de mettre en oeuvre, notamment à partir de situations concrètes, les concepts et modèles vus au cours dans les domaines de la psychopédagogie.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
Corequis pour cette UE : PEIM2B35PP

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PEIM2B34PPA	Ateliers de formation professionnelle	120 h / 8 C
PEIM2B34PPB	Évaluation des apprentissages	30 h / 1.5 C
PEIM2B34PPC	Psychologie des apprentissages	30 h / 1.5 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 110 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEIM2B34PPA	Ateliers de formation professionnelle	80
PEIM2B34PPB	Évaluation des apprentissages	15
PEIM2B34PPC	Psychologie des apprentissages	15

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).

Bachelier : instituteur primaire

HELHa Gosselies Rue Circulaire 4 6041 GOSSÉLIES
Tél : +32 (0) 71 35 29 34 Fax : +32 (0) 71 35 41 28 Mail : peda.gosselies@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Ateliers de formation professionnelle			
Code	12_PEIM2B34PPA	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	8 C	Volume horaire	120 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Dominique ROSAR (dominique.rosar@helha.be) Brigitte BRION (brigitte.brion@helha.be) Cécile DUPONT (cecile.dupont@helha.be) Marie-Claire GILLARDIN (marie-claire.gillardin@helha.be) François JANDRAIN (jandrinf@helha.be) Laurence MISONNE (laurence.misonne@helha.be) Mélissa MOLINO (molinom@helha.be) David PRINCE (david.prince@helha.be) Dominique YERNAUX (dominique.yernaux@helha.be)		
Coefficient de pondération	80		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Les ateliers de formation professionnelle (AFP) sont des moments importants dans la formation, car ils sont axés sur la pratique professionnelle.

Ils proposent aux étudiants un ensemble d'activités susceptibles de faire émerger des compétences professionnelles et un regard réflexif sur celles-ci.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

- Utiliser correctement les référentiels institutionnels (Socles, Programme Intégré, Programmes de mathématiques, de langue française, d'éveil et de citoyenneté).
- Préparer des activités d'apprentissage selon un canevas bien précis.
- Construire, expérimenter et analyser des situations d'apprentissage relatives aux disciplines de l'école fondamentale.
- Pratiquer l'analyse réflexive et ses pratiques.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Les ateliers de formation professionnelle nécessitent plusieurs intervenants:

Le MFP (maitre de formation pratique)

Les didacticiens (les professeurs des disciplines)

Le psychopédagogue.

Leurs interventions sont complémentaires.

Le contenu des AFP est axé sur la pratique des deux stages proposés dans l'unité d'enseignement 35.

Les activités des différents maitres-assistants seront articulées autour de la conception, de l'organisation, de l'expérimentation et de l'évaluation de séquences d'apprentissage.

L'objectif de l'ensemble de ces activités est de fournir à l'étudiant des outils qui l'aideront à la préparation des

enseignements.

Démarches d'apprentissage

Travail en petits et grands groupes, travail autonome en bibliothèque, ateliers disciplinaires, situations-problèmes, expérimentations...

Cf. calendrier des AFP Bloc 2.

Dispositifs d'aide à la réussite

Evaluation formative tout au long de l'année.

Ouvrages de référence

- Les socles de compétences de la fédération Wallonie-Bruxelles.
- Les programmes de la FédéFoC.
- Béal, Y., Maïaux, F. (2008). *Rendre les élèves acteurs de leurs apprentissages*. Paris : Delagrave.

Supports

Notes de cours des différents intervenants.

Ressources déposées sur la plateforme Connected.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Travail journalier selon les modalités et les consignes précisées par chacun des intervenants lors des différents AFP.

Examen écrit pendant la session de juin.

Conformément au décret Paysage, le seuil de réussite d'une UE est fixé à 10/20.

L'évaluation de cette UE s'établit sur base d'un bilan de compétences où les résultats des AA fonctionnent comme indicateur de l'acquisition des compétences.

- Lorsque la note de chaque AA est = ou > à 10/20, le jury applique la moyenne pondérée.
- Lorsque au moins une des AA a une note inférieure à 10/20, le jury procède à une analyse du bilan de compétences.

Si, à l'issue de cette analyse, il ressort que :

- Pour au moins une AA, aucune des compétences visées dans la fiche ECTS de l'AA correspondante n'a été jugée maîtrisée, il peut attribuer une note = ou inférieure 7/20 ;
- Pour au moins une AA, seule une minorité des compétences visées dans la fiche ECTS de l'AA correspondante n'a pas été jugée maîtrisée, il peut attribuer la note de 9/20.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Evc	50	Evc	25
Période d'évaluation			Exe	50	Exe	75

Evc = Évaluation continue, Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 80

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).

Bachelier : instituteur primaire

HELHa Gosselies Rue Circulaire 4 6041 GOSSELIES
Tél : +32 (0) 71 35 29 34 Fax : +32 (0) 71 35 41 28 Mail : peda.gosselies@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Evaluation des apprentissages			
Code	12_PEIM2B34PPB	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	1.5 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Dominique ROSAR (dominique.rosar@helha.be)		
Coefficient de pondération	15		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Le cours vise à découvrir les concepts clés liés à l'évaluation.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable:

- de définir, distinguer, expliciter les concepts vus au cours;
- d'analyser les pratiques de l'école fondamentale;
- de construire différents outils d'évaluation pour les classes primaires.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

1. Qu'est-ce que l'évaluation? Quelles sont les différentes formes d'évaluation?
2. Comment aboutir à une évaluation plus juste? Comment évaluer nos élèves sans les décourager?
3. Les évaluations externes? Qu'en est-il en FWB?

Démarches d'apprentissage

Les séances de cours prendront la forme d'exposés théoriques avec illustration de la théorie par des exemples concrets, des exercices, des extraits de textes, des témoignages et des films.

Dispositifs d'aide à la réussite

Communication, dès la première séance, des attentes et exigences du cours.

Syllabus de textes de référence + ressources complémentaires déposées sur la plateforme Connected.

Ouvrages de référence

- Antibi, A., (2003). *La constante macabre*. Toulouse: Math'adore.
- Connac, S., (2017). *Enseigner sans exclure : la pédagogie du colibri*. Paris : ESF.
- Lontie, M., *Les évaluations externes ont la cote, mais à quoi servent-elles?* Analyse de l'UFAPEC n°33.15 de décembre 2015. [Http: //www. ufapec.be/nos-analyses/3315-evaluations-externes/](http://www.ufapec.be/nos-analyses/3315-evaluations-externes/)
- Perrenoud, P. (2005). L'évaluation des élèves, outil de pilotage ou pare-angoisse? *Cahiers pédagogiques*

- Maulini, O. (2003). L'école de la mesure. Rangs, notes et classements dans l'histoire de l'enseignement. *Educateur*, mars 2003, pp. 33-37.

Supports

Notes de cours imprimées et/ou disponibles sur la plateforme

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit en juin et septembre.

Conformément au décret Paysage, le seuil de réussite d'une UE est fixé à 10/20.

L'évaluation de cette UE s'établit sur base d'un bilan de compétences où les résultats des AA fonctionnent comme indicateur de l'acquisition des compétences.

- Lorsque la note de chaque AA est = ou > à 10/20, le jury applique la moyenne pondérée.
- Lorsque au moins une des AA a une note inférieure à 10/20, le jury procède à une analyse du bilan de compétences.

Si, à l'issue de cette analyse, il ressort que :

- Pour au moins une AA, aucune des compétences visées dans la fiche ECTS de l'AA correspondante n'a été jugée maîtrisée, il peut attribuer une note = ou inférieure 7/20 ;
- Pour au moins une AA, seule une minorité des compétences visées dans la fiche ECTS de l'AA correspondante n'a pas été jugée maîtrisée, il peut attribuer la note de 9/20.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 15

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).

Bachelier : instituteur primaire

HELHa Gosselies Rue Circulaire 4 6041 GOSELIES
Tél : +32 (0) 71 35 29 34 Fax : +32 (0) 71 35 41 28 Mail : peda.gosselies@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Psychologie des apprentissages			
Code	12_PEIM2B34PPC	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	1.5 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Dominique ROSAR (dominique.rosar@helha.be)		
Coefficient de pondération	15		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Le cours s'inscrit dans la continuité du cours "Psychologie des apprentissages" du Bloc 1.

Nous allons proposer à l'étudiant d'enrichir "sa boîte à outils pédagogiques". Notre ambition est donc de proposer diverses pratiques pédagogiques utilisables dans toutes les disciplines et, à tous les niveaux de l'enseignement fondamental.

Les pratiques retenues l'ont été parce qu'elles apparaissent comme:

- adaptées aux conceptions actuelles de l'apprentissage;
- privilégiant la participation active des élèves;
- favorisant le travail par compétences;
- permettant la différenciation associée à l'évaluation formative...

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de l'activité d'apprentissage, l'étudiant sera capable de définir, expliciter, analyser et mettre en oeuvre, notamment à partir de situations concrètes, les pratiques et modèles vus au cours.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Les démarches pédagogiques suivantes seront abordées dans le cours : les jeux, le travail de groupe, les ateliers, le conseil de coopération, la situation problème et la démarche inductive, la feuille de route, le plan de travail et le contrat, la démarche par projet,...

Démarches d'apprentissage

Les séances de cours prendront la forme d'exposés théoriques avec illustration de la théorie par des exemples concrets, des exercices, des extraits de textes, des témoignages et des films.

Dispositifs d'aide à la réussite

Communication, dès la première séance, des attentes et exigences du cours.

Mise à disposition de notes de cours + ressources complémentaires sur la plateforme Connected.

Ouvrages de référence

Pierret- Hannecart, M.,& Pierret, P. (2006). **Des pratiques pour l'école aujourd'hui**. Bruxelles : De Boeck.

Connac, S. (2009). **Apprendre avec les pédagogies coopératives**. Paris : ESF.

De Vecchi, G. (2002). **Aider les élèves à apprendre**. Paris : Hachette.

Perrenoud, P. (1999). **Apprendre à l'école à travers des projets: pourquoi? Comment?**. Site de la faculté de psychologie et des sciences de l'éducation de l'Université de Genève (en ligne).

Rey, B. (2011). **Pourquoi des élèves actifs?** Politique, revue de débats n° 72.

Supports

Notes de cours imprimées et/ou disponibles sur la plateforme.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit portant sur toute la matière pendant la session de janvier.

Conformément au décret Paysage, le seuil de réussite d'une UE est fixé à 10/20.

L'évaluation de cette UE s'établit sur base d'un bilan de compétences où les résultats des AA fonctionnent comme indicateur de l'acquisition des compétences.

- Lorsque la note de chaque AA est = ou > à 10/20, le jury applique la moyenne pondérée.

- Lorsque au moins une des AA a une note inférieure à 10/20, le jury procède à une analyse du bilan de compétences.

Si, à l'issue de cette analyse, il ressort que :

- Pour au moins une AA, aucune des compétences visées dans la fiche ECTS de l'AA correspondante n'a été jugée maîtrisée, il peut attribuer une note = ou inférieure 7/20 ;

- Pour au moins une AA, seule une minorité des compétences visées dans la fiche ECTS de l'AA correspondante n'a pas été jugée maîtrisée, il peut attribuer la note de 9/20.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Eve	100			Exe	100

Eve = Évaluation écrite, Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 15

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).